

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 19 novembre 1988:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à engleiser et faire reporter sur le Livre blanc intitulé: «Pro-positions de réformes fiscales», préparé par le Ministre des Finances, et déposé au Sénat le mardi 18 novembre 1988,

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 19 décembre 1988:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Phillips (Régina) propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique administratif et autre qu'il juge nécessaire en vue de l'étude et de l'examen de la législation qui peut lui être déléguée et à d'autres fins.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 18 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à tenir des réunions pendant les sjours du Sénat.

Après débat,